

**Infos communales**

**Excalibur Guéhenno 02-97-42-37-13**

Maryline continue à vous proposer ses pizzas à emporter à partir du vendredi au dimanche à partir de 18h.

**PIZZERIA EXCALIBUR GUEHENNO** 30 rue nationale 02 97 42 37 13

**DU VENDREDI AU DIMANCHE A PARTIR DE 18H00**

Petite:	base tomate,jambon,fromage	7,00
Rapido:	base tomate;jambon,champignons,fromage	8,00
4 saisons:	base tomate,jambon,oignons,champignons,tomates fraiches,crème,fromage	10,00
Pépé verdé:	base tomate,jambon,champignons,poivrons,crème,fromage	9,00
Excalibur:	base tomate,chipon,champignons,chèvre,crème,persillade,fromage	12,00
Chicago:	base tomate,viande hachée,champignons,poivrons,crème,persillade,fromage	12,00
Paysanne:	base tomate,oignons,andoille de guéméné,champignons,camembert,fromage	12,00
Campagnarde:	base tomate,poireaux,lardons,crème,fromage	8,00
Rustique:	base tomate,poireaux,lardons,chèvre,persillade,crème,fromage	10,00
Indienne:	base tomate,poireaux,jambon,crème,curry,raisins secs,fromage	10,00
Orientale:	base crème,merguez,choriso,poivrons,œuf,crème,fromage	11,00
Méxicaine:	base tomate,jambon,oignons,maïs,piments,curcuma,crème,fromage	9,00
Bolognaise:	base tomate,viande hachée,chèvre,persillade,fromage	9,00
Napolitaine:	base tomate,tomates fraiches,capres,anchoix,fromage	9,00
Burger:	base ketchup,viande hachée,tomates fraiches,sauce hamburger,fromage	9,00
Kébab:	base tomate,viande kébab,oignons,tomates fraiches,sauce blanche,fromage	11,00
Alsacienne:	base crème,oignons,lardons,fromage	8,00
4 fromages:	base tomate,bleu d'auvergne,reblochon,chèvre,fromage	10,00
Montagnarde:	base tomate,jambon,lardons reblochon,crème,fromage	9,00
Savoyarde:	base tomate,oignons,pomme de terre,lardons,reblochon,crème,fromage	11,00
Forestière:	base tomate,pomme de terre,champignons,lardons,reblochon,crème,fromage	11,00
Fruits de mer:	base tomate, fruits de mer,persillade,crème,fromage	9,00
Royale:	base tomate,fruits de mer,thon,persillade,crème,fromage	12,00
Neptune:	base tomate,fruits de mer,champignons,persillade,crème,fromage	10,00
Poseidon:	base crème,poireaux,pétoncles,ananas,curry,fromage	12,00
Océane:	base tomate,poireaux,pétoncles,saumon fumé,persillade,fromage	12,00
Suppléments:	œuf,crème,persillade,sauces	0,50
	Légumes	1,00
	Autre(viandes,poissons,fromage)	1,50

**Service couture,**retouches,ourlets,voilages,rideaux,coussins.....(devis sur demande)

02 97 42 37 13 ou 06 08 56 63 46

**Après-midi**  
**Intergénérationnel**  
Salle du Roiset Guéhenno  
**Dimanche 12 février 2023**  
**De 14h à 17h**

**Organisé par la commission des jeunes « Gev'young »**

**Rencontre avec les ados et les retraités de la commune**  
**N'oubliez pas vos jeux de société !**



**Nous finirons l'après-midi avec un goûter offert**  
**Venez nombreux !!!**

**Enquête INSEE**

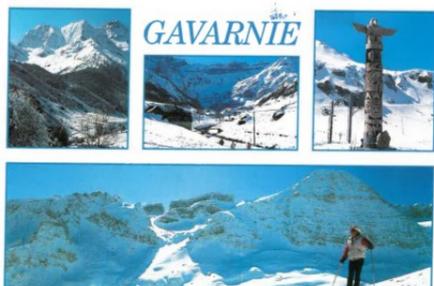
Une enquête statistique sur **les compétences des adultes résidant en France** va être réalisée sur la période de février à avril 2023 sur tout le territoire français. Quelques Guéhennotais, tirés au sort de façon aléatoire, vont y participer. Nous vous rappelons le caractère obligatoire de cette enquête qui sera diligentée par Mme Karine LANCIEN munie de sa carte officielle. Cette dernière se présentera au domicile des personnes retenues, après qu'ils aient reçu un courrier officiel annonçant le jour et l'heure de sa visite. Nous vous remercions de lui réserver votre meilleur accueil. Pour plus d'informations : <https://www.insee.fr/fr/information/4469143>



**Infos communales**

**Merci pour la carte postale**

Nous tenons à remercier les élèves du RPI pour leur carte postale envoyée lors de leur classe de neige.



**DÉCHÈTERIES**

**« Nouvelles modalités d'accès »**

**A partir du 06 Février 2023**

Les barrières en déchèterie seront fonctionnelles. Il faudra à partir de cette date, **un badge** (le même que celui utilisé pour les conteneurs d'ordures ménagères) pour accéder à toutes les déchèteries de Centre Morbihan Communauté.

Les habitants et professionnels du territoire devront passer leur badge à la borne placée au niveau de la barrière pour accéder à la déchèterie.

Les professionnels basés hors territoire mais intervenant sur l'une des 12 communes, pour un chantier, devront remplir l'attestation : «**Passage en déchèterie d'un professionnel hors territoire**», disponible sur le site [www.centremorbihancommunaute.bzh](http://www.centremorbihancommunaute.bzh) et la présenter à l'agent en déchèterie.



**LE P'TIT DJEUVNO**

**Mot du Maire**

Comme vous le savez, notre RPI (regroupement pédagogique intercommunal) Billio Guéhenno subit quelques tensions depuis des mois. Une classe doit être supprimée compte tenu de la baisse des effectifs annoncés à la prochaine rentrée scolaire. La natalité, ces dernières années, a baissé partout sur le territoire national. Notre effectif étant déjà en limite du seuil, la direction de l'enseignement catholique du Morbihan souhaite fermer le site de Billio. Des réunions et échanges ont eu lieu ces derniers temps pour empêcher ce coup dur à la commune de Billio. L'école de Billio n'est toujours pas en état d'accueillir les élèves à ce jour, les travaux ne sont pas finalisés dans le bâtiment. Un prochain échange est prévu mi-mars pour faire état des inscriptions définitives au sein de l'école. Alors j'en appelle aux parents qui hésitent encore pour la rentrée prochaine ; d'inscrire leurs enfants au RPI Billio Guéhenno et renforcer ainsi notre effectif qui présenterait 44 élèves au lieu des 50 élèves visés (chiffre arrêté à ce jour).

A la cérémonie des vœux à laquelle vous étiez nombreux, je vous ai évoqué un projet d'installation de recharges rapides pour les véhicules électriques sur la commune. Ces bornes seront reliées à une ou deux éoliennes. Le Gouvernement s'est engagé en faveur du développement de la mobilité électrique pour réduire l'impact des transports sur l'environnement et atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050. Ce projet entre dans ces objectifs. Notre commune se situe à proximité de la RN 24. Ces bornes au nombre hypothétique de 12, amèneront des potentiels visiteurs et consommateurs. C'est un atout supplémentaire d'attractivité. Une permanence du porteur du projet est prévue le samedi 25 février ; n'hésitez pas à venir découvrir l'intérêt de ce projet.

Dimanche 12 février, la commission des jeunes propose un après-midi de jeux de société ; ils vous attendent nombreux pour passer un excellent moment convivial.

Bonne lecture,

Nolwenn BAUCHÉ.

**Fermeture mairie**

La mairie et l'agence postale communale seront fermées :

**Judi 23 février 2023 après-midi**

**Et samedi 25 février matin.**

Merci de votre compréhension.



**Brèves du Conseil**

Séance du conseil municipal du 24/01/2023

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**Présents :** Mr Bruno ANTOINE, Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAUAUD, Mr Romuald BLANC, Mr Erwann GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mme Martine FERRAND, Mme Christiane JOUBIOUX, Mr Michel LE MERCIER, Mr Julien MAUGUIN (départ à 19h40), Mme Claudine NIZAN (départ à 20h55).

**Excusées :** Mme Morgane GUILLO (donne pouvoir à Mme Martine FERRAND), Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME (donne pouvoir à Mr Romuald BLANC), Mme Marie-Laure LALYS (donne pouvoir à Mr Erwann GRANDIN).

**Absents :** Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT, Mme Sophie BROGARD.

Le conseil peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance :** Mme Christiane JOUBIOUX.

**VENTE DU BOIS ABATTU SITUÉ AU CAMPING MUNICIPAL [2023-006]**

Des coupes de bois ont été réalisées au camping municipal. Le bois en question (non cordés) a été proposé, sous forme d'un lot unique, par publicité, au plus offrant.

Une seule proposition a été reçue en mairie.

Après délibération, le conseil municipal à 9 voix pour et 2 abstentions :

-valide la proposition « au plus offrant », soit l'unique proposition de 100€ ;

-demande que les restes de branches soient évacués .

autorise à encaisser cette recette et signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour	<b>13</b>
Contre	/
Abstention	/

**FÉVRIER 2023**



**Votre Mairie**

Pour nous contacter :

Tél. 02 97 42 29 89

contact@guehenno.fr

**Horaires Mairie**

Tous les matins du lundi au samedi de 9h à 12h

Le mardi et le jeudi

De 14h à 17h

**Permanences des élus :**

Nolwenn BAUCHE, Maire

Permanence

le samedi matin

sur rendez-vous

**Permanence CCAS et**

**Mutuelle solidaire**

Martine FERRAND

06-77-63-67-51

**2ème mardi de chaque mois**

**de 10h à 12H**

le 14/03/2023

**Infos Pratiques**

**MÉDECIN DE GARDE :**

composez le 15

qui vous orientera vers le service de régulation

**PHARMACIE :** appeler le 3237

**PLANNING BIBLIOTHÈQUE**

Ouverture

▫ les mercredis : 8/02 ; 15/02 ; 22/02 et le 8/03 de 15h30 à 17h00.

▫ les dimanches : 5/02 ; 12/02 ; 19/02 ; 26/02 et le 5/03 de 10h30 à 12h00.



**Le prêt de livres est gratuit.**

**DÉCHETTERIE**

La déchetterie de Brénolo est ouverte :

**Du lundi au samedi:**

**08h30-12h30 / 14h00-18h00**

**Le jeudi : Fermée**

Responsable publication :

Mme Nolwenn BAUCHE

imprimé par : Mairie de Guéhenno

### LANCEMENT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA COULEE VERTE

Madame le Maire donne la parole à Madame Christiane JOUBIOUX, adjointe en charge du sujet.

Madame Joubioux indique que suite à l'étude menée par le CAUE en 2017 « Réflexion sur l'aménagement de la coulée verte du Sedon » et à l'étude de redynamisation menée en 2018 dont découle les fiches actions « 1.2 Mise en place d'un observatoire de la biodiversité », « 1.4 Mise en valeur et renaturation de la prairie humide rue de la Fontaine » et « 1.5 Création d'un cheminement en relation avec le Sedon et un parcours vélo/aventure », les abords du Sedon ont fait l'objet d'un descriptif et de pistes de réflexion pour son aménagement afin de redynamiser la commune.

A l'époque, l'étude du CAUE a été réalisée car la municipalité souhaitait pouvoir maintenir les visiteurs sur la commune plus longtemps notamment en reliant le circuit du granit avec une coulée verte. Par ailleurs, la commune ne dispose pas de chemins de randonnée, ce projet pourrait pallier à cette absence. Madame Le Maire précise que ce projet est également destiné pour les habitants qui pourraient s'y divertir, cela améliorerait le cadre de vie.

Il est proposé de lancer un marché en procédure adaptée avec audition et sans remise de prestation, pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre de ces travaux, après avoir rappelé que la méthode retenue est fonction des seuils fixés par la réglementation sur les marchés publics.

Après délibération, le conseil municipal à 9 voix pour, 1 contre et 2 abstentions :

-VALIDE LE LANCEMENT D'un marché en procédure adaptée ouverte avec audition et négociation et sans remise de prestation, pour une prestation de maîtrise d'œuvre sur le projet d'aménagement de la coulée verte du Sedon ;

-VALIDE LA DIFFUSION d'un avis d'appel public à concurrence dans le Ouest France département 56 et sur la plateforme électronique <https://megalisbretagne.org>.

-VALIDE les critères de jugement des offres comme précisées ci-dessous

Valeur technique: 65 % Prix : 35 %

-AUTORISE Madame le Maire à préparer, lancer cette procédure de mise en concurrence, à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse et à signer l'acte d'engagement du marché avec le titulaire et toutes les pièces générées par l'exécution et toutes les pièces du marché.

-AUTORISE Madame le Maire à négocier éventuellement avec les candidats

-AUTORISE Madame le Maire ou son représentant par délégation, à signer tout avenant intervenant dans le cadre de l'exécution de ce marché

-CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Pontivy, au Trésorier Principal receveur municipal de Pontivy.

Pour	9
Contre	1
Abstention	2

### DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA COULEE VERTE

Considérant le projet d'aménagement de la coulée verte du Sedon,

Considérant que lors des demandes de subventions des devis sont demandés pour justifier les montants sollicités,

Il est proposé au conseil municipal :

-D'arrêter le projet d'aménagement de la coulée verte du Sedon

-D'approuver le plan de financement ci-dessus

-D'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, auprès de la région au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne » et auprès du Conseil Départemental au titre des mobilités douces.

Pour	9
Contre	0
Abstention	3

### CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL - DELIBERATION DONNANT HABILITATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU MORBIHAN

Les collectivités territoriales assument la charge financière de la protection sociale des agents (accidents de service, maladie ordinaire, maladie longue durée, longue maladie, maladie grave, maternité, paternité, adoption, décès), en continuant de verser les salaires des agents en incapacité physique.

Elles ont la possibilité de contracter une assurance statutaire afin de se protéger contre cette charge financière.

Il est présenté au conseil municipal :

L'opportunité pour la commune de Guéhenno de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Que la commune de Guéhenno adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il est précisé que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, les conditions obtenues ne convenaient pas à la commune de Guéhenno, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Il est proposé au conseil municipal :

D'habiliter le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à souscrire pour le compte de la commune de Guéhenno des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :

Décès - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS) - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :

Accidents du travail - Maladies professionnelles - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à commune de Guéhenno une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes : Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2024 - Régime du contrat :

Capitalisation

Pour	12
Contre	/
Abstention	/

### CONVENTION AVEC CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE POUR LA MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN POUR L'INSTRUCTION DU DROIT DU SOL ET DES AUTORISATIONS D'URBANISME (ADS)

Suite à la validation au Conseil Communautaire du 15 décembre 2022 de la nouvelle convention de mise à disposition du service commun ADS pour l'année 2023, les conseils municipaux sont invités à valider cette nouvelle convention.

Le service ADS instruit l'ensemble des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées en mairie (sauf les certificats d'urbanisme d'information qui sont instruits en mairie de Guéhenno).

Pour rappel, les autorisations d'urbanisme instruite pour le compte de la commune sont refacturées (sauf les certificats d'urbanisme simple qui sont instruits à l'accueil de la mairie). Les actes sont facturés selon un tarif attribué. Pour l'année 2023, le prix du permis est fixé à 101.17€ (118.75€ en 2022).

La convention est signée pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Pour	12
Contre	/
Abstention	/

### CONVENTION AVEC CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE PROJET D'ENHERBEMENT DU

Dans le cadre du projet d'enherbement du cimetière, il est proposé de signer une convention avec Centre Morbihan Communauté pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'enherbement du cimetière.

L'objectif de la convention est de mettre à disposition de la mairie le personnel du bureau d'études afin de réaliser les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du réaménagement du cimetière :

-prise en main du dossier après le choix de programme de la mairie ;

-accompagnement au maître d'ouvrage sur les choix techniques ;

-proposition d'aménagement et d'estimation.

L'assistant à maîtrise d'ouvrage devra :

-préconiser et aider au choix de la solution ;

-proposer des estimations en fonctions des choix d'aménagement ;

-accompagner le maître d'ouvrage sur les études nécessaires à la déclaration de travaux ;

Le tarif est de 28€/heure TTC. Il a été estimé à environ 50 heures nécessaires pour cette mission.

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Pour	14
Contre	/
Abstention	/

## Du nouveau à Guéhenno...

Edouard CAVALLIER a créé sa micro entreprise de menuiserie à Pencouelo.

Il réalise (fabrication et pose) des projets d'agencement sur mesure en bois tels que : placards, dressings, cuisines, bureaux, verrières, mezzanines, portes, volets et meubles en tout genre. Je répare et rénove des ouvrages anciens. Il fait aussi la pose de parquets et de menuiseries (porte, fenêtre, volet...).

Edouard Cavallier

0607799780

Pencouelo - 56420 Guehenno

[atelier.maec@gmail.com](mailto:atelier.maec@gmail.com)

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100089761388515>



## Informations communales

### La Pause Coiffée

Claire vous informe que le salon

sera fermé :

du samedi 11 février 2023 au samedi 18 février 2023.

Merci de votre compréhension.



### Demandes de subventions associations

Les demandes de subventions 2023 sont à déposer en mairie avant le 28 février 2023.

### Permanence publique

**Afin de vous présenter ce projet et recueillir vos commentaires, une 1ère permanence d'information vous est proposée : Le samedi 25 février entre 10h et 13h à la salle du Roiset de Guéhenno**

Notre équipe se tiendra à votre disposition pendant les horaires d'ouverture de la permanence

Pour en savoir plus sur le projet : [www.temo.KallistaEnergy.com](http://www.temo.KallistaEnergy.com)

Contact : Coralie SAENZ | 01 58 22 18 80

